

Fiche mise à jour le : 06/02/2014.

## 1. Identification de la préparation et de l'entreprise

### 1.1 Identification de la préparation

#### **TIQUANIS® HABITAT NF SPRAY 405ML- VETOQUINOL**

Présentation sous la forme d'un flacon pressurisé de 405 ml.

### 1.2 Utilisation de la préparation

Traitement insecticide des habitations.

### 1.3 Identification de l'entreprise

VETOQUINOL S.A.

Laboratoire pharmaceutique vétérinaire

Magny-Vernois BP 189

70204 LURE CEDEX (France)

Service à contacter : Service Sécurité

Tél. : +33(0) 3 84 62 55 55

[frederic.pierron@vetoquinol.com](mailto:frederic.pierron@vetoquinol.com)

## 2. Identification des dangers

Le mélange peut déclencher une réaction allergique. C'est un aérosol inflammable de catégorie 1 et il a une toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique de catégorie 1 également.

## 3. Composition/informations sur les composants

	N° CAS	N° CE
Permethrine 0-1%	52645-53-1	258-067-9
Butane 50-100%	106-97-8	203-448-7
Isobutane 10-25%	75-28-5	200-857-2
Propane 10-25%	74-98-6	200-827-9
Heptane 2.5-10%	142-82-5	205-563-8
Propane-2-ol. 2.5-10%	67-63-0	200-661-7

Nom de la spécialité : TIQUANIS® HABITAT NF SPRAY 405ML- VETOQUINOL

#### 4. Premiers secours

En cas d'inhalation : En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment la peau à l'eau froide ou tiède. En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de projection dans les yeux : Bien rincer en écartant les paupières de l'œil avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter de toute urgence un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité ou la notice du médicament.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction à éviter : Aucun.

Produits de combustion dangereux : Emet des fumées toxiques au contact d'un incendie comme le monoxyde de carbone ou du dioxyde de carbone.

Equipements spéciaux de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection des personnes : Eviter le contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires. En cas de dispersion accidentelle, utiliser un équipement de protection individuelle adapté (vêtements de protection, gants, lunettes).

Mesures de protection dans l'environnement : Empêcher le produit de se répandre dans les égouts et dans le milieu naturel. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Procédures de nettoyage/absorption : Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7. Précautions de stockage, emploi et manipulation

Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas percer ou brûler même après usage. Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas respirer les aérosols.

Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants, dans un récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage : Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection du corps : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Mesures d'hygiène : Laver les mains après chaque utilisation.

## 9. Propriétés physico-chimiques

Aspect : Liquide fluide ; aérosol

Densité : <1

Hydrosolubilité : Insoluble

Chaleur chimique de combustion :  $\geq 30$ kJ/g

## 10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Condition à éviter : Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux. Eviter l'échauffement et la chaleur.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Réactions dangereuses : Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

## 11. Informations toxicologiques

Effets toxicologiques :

**Permethrine** :

*Toxicité aiguë*

DL50 Oral(e) – rat – 383 mg/kg

CL50 Inhalation – rat – 485 mg/m<sup>3</sup>

DL50 Dermale – lapin – > 2.000 mg/kg

*Corrosion cutanée/irritation cutanée*

Peau – lapin – Irritation légère de la peau

## 12. Informations écologiques

Toxicité de la Permethrine :

*Toxicité pour le poisson*

Salmo salar (Saumon atlantique CL50/96h): 0,009 mg/l

Pimephales promelas (Vairon à grosse tête CL50/96h) : 0,016 mg/l

*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*

Daphnia magna (CE50/48h): 0,32 µg/l

*Toxicité pour les algues*

Skeletonema costatum (CE50/96h): 0,068 mg/l

*Potentiel de bioaccumulation*

Bioaccumulation Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel/24h) :0,73 µg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 3620

Très peu biodégradable

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Se conformer aux réglementations sur l'environnement. Contacter une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## 14. Informations relatives au transport

	Règlementations concernées		
	Transport routier	Transport maritime	Transport aérien
	ADR/RID	IMDG	OACI / IATA
N° ONU	UN 1950	UN 1950	UN 1950
Désignation officielle	AEROSOLS inflammables	AEROSOLS	AEROSOLS, FLAMMABLE
Classe de danger	2	2	2.1
Groupe d'emballage	--	--	--
Etiquette de danger	2.1	2.1	2.1
FS	--	F-D ; S-U	--
Polluant marin	--	<b>OUI</b>	--
Quantités limitées	Aérosol : 1 L max. Poids brut max/colis: 30 kg.	Aérosol : 1 L max. Poids brut max/colis: 30 kg.	Voir Y203 : Aérosol en métal : 1 L max. Poids brut max/colis : 30 kg G.
Quantités exceptées	E0	E0	E0
Instructions d'emballage	P207	P207	203
Quantité maxi par colis	Si carton : 55 kg Autres que carton : 125 kg	Si carton : 55 kg Autres que carton : 125 kg	Avion passager : 75 kg/colis Avion cargo : 150 kg/colis
Dispositions spéciales	190 – 327 – 344 - 625	63 - 190 – 277 - 327 – 344 - 959	A145 – A167 – A802

**REMARQUE : Pour des aérosols de 405 ml, les Quantités limitées peuvent être utilisées.**

## 15. Informations réglementaires

Etiquetage selon le règlement CLP :



Mention d'avertissement : **DANGER**

Etiquetage additionnel :

**EUH208 :** Contient de la **PERMETHRINE**. Peut produire une réaction allergique.

Mention de danger

**H222 :** Aérosol extrêmement inflammable.

**H410 :** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**P101 :** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102 :** Tenir hors de portée des enfants.

**P103 :** Lire l'étiquette avant utilisation.

Nom de la spécialité : TIQUANIS® HABITAT NF SPRAY 405ML- VETOQUINOL

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P261 : Éviter de respirer les aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## 16. Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du **06/02/2014**. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est responsable.